

INTRASENSE

Société anonyme au capital de 509.664 €
Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 RCS Montpellier

<p>RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION) A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUN 2017</p>
--

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société Intrasense (ci-après désignée la « **Société** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les projets de résolutions soumis au vote de la présente assemblée générale font l'objet d'un rapport du conseil d'administration distinct.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société.

- Les comptes sociaux de l'exercice 2016 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires elle couvrira ses besoins de financement complémentaires sur les 12 mois à venir par l'émission d'une ou plusieurs tranche(s) d'OCABSA d'un montant unitaire maximum de un million d'euros si les conditions de telle(s) émission(s) sont respectées.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Nous vous rappelons que le groupe contrôlé par la Société conçoit, développe et commercialise, en France et à l'étranger, un dispositif médical unique, Myrian®, plate-forme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multimodalités (IRM, scanner, TEP, rayons X, etc.). Myrian® combine et exploite toutes les images médicales pour en extraire les informations essentielles à la prise en charge du patient, à l'évaluation rapide de l'efficacité des traitements et, par extension, à l'évaluation des candidats-médicaments en cancérologie.

1.2 Faits marquants de l'exercice de la Société

1.2.1. Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit. Elle a continué sa prospection commerciale sur le marché américain et intensifié le développement de son modèle de distribution indirecte.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par les faits suivants :

- Intrasense et son partenaire CFI ont été sélectionnés par l'UGAP dans le cadre de son dernier appel d'offre pour l'équipement informatique hospitalier. Retenue pour ses fonctionnalités avancées de visualisation et d'analyse d'images médicales, la totalité de l'offre Myrian® d'Intrasense sera ainsi accessible à tous les établissements hospitaliers publics par le biais du catalogue CFI en s'affranchissant de la procédure réglementaire des appels d'offre.
- La Société a annoncé le déploiement et l'installation de trois projets majeurs, au Vietnam, aux États-Unis et en Turquie, démontrant ainsi sa capacité à déployer des projets de grande envergure avec ses partenaires.
- La Société a annoncé de nouveaux succès commerciaux :
 - Après plusieurs mois d'évaluation, Intrasense a reçu une commande d'une valeur de 160 000 USD du H.Lee Moffitt Cancer & Research Institute. Ce centre anti-cancer renommé aux États-Unis a choisi la plateforme Myrian® ainsi que son module de planification et de suivi thérapeutiques des cancers du foie.
 - Par ailleurs, Intrasense avait annoncé en 2015 la signature d'un contrat avec l'un des leaders du PACS (Picture Archiving and Communication System) aux États-Unis, Merge Healthcare, une société du groupe IBM. Intrasense et Merge Healthcare avaient été retenues pour équiper deux sites d'un grand centre anti-cancer aux États-Unis avec la plateforme de suivi oncologique Myrian®. Intrasense a reçu lors du RSNA 2016 la commande pour équiper trois nouveaux sites supplémentaires de ce centre anti-cancer pour une valeur globale de 220 000 USD. Ce nouveau succès confirme la pertinence de l'offre d'Intrasense en oncologie pour des acteurs majeurs tels qu'IBM.
 - Intrasense a également reçu la confirmation par son partenaire PAXERAMED, acteur majeur du PACS au Moyen-Orient, du choix de la plateforme Myrian® et de l'ensemble de ses modules par le prestigieux Saudi German Hospital à Dubaï.

1.2.2. Recherche et développement

Intrasense a présenté la nouvelle version de son logiciel Myrian® au salon mondial 2016 de la radiologie à Chicago.

La version Myrian® 2.0 présente des avancées très sensibles avec une nouvelle interface et une ergonomie optimisée permettant un diagnostic plus sûr et plus rapide pour ses utilisateurs. Elle intègre par ailleurs des innovations liées aux recherches réalisées dans le cadre des projets HECAM1 et HYPMED2 pour le développement d'outils d'aide au diagnostic et de biomarqueurs d'imagerie pour les cancers du foie, du sein et de la prostate.

La nouvelle version intègre également de nouveaux outils et protocoles de communication avec les systèmes informatiques tiers. Ces développements permettent une intégration encore plus rapide et plus efficace avec les systèmes d'information des éditeurs de PACS (Picture Archiving and Communication System). Ils permettent également de proposer aux nouveaux acteurs de l'informatique de santé que sont Google, IBM, Atos et bien d'autres, des solutions d'imagerie qui leur sont nécessaires pour compléter leurs offres.

Intrasense a également annoncé le déploiement de Myrian® studio, un environnement logiciel pour favoriser le développement d'applications en imagerie médicale.

Il permet à des équipes, académiques ou industrielles, de développer de nouvelles applications en utilisant les fonctionnalités de la gamme Myrian® et facilite la diffusion et l'industrialisation de la recherche académique pour offrir à Intrasense un accès précoce et privilégié à l'innovation.

1.2.3. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 29,9K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel) sur l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

1.2.4. Gouvernance

Nomination de deux administrateurs :

L'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2016 a approuvé la nomination de deux nouveaux administrateurs, Messieurs Olivier Marrot et Eric Le Bihan au sein du conseil d'administration d'Intrasense.

Nomination d'un Directeur Général Délégué :

Par une décision en date du 27 avril 2016, le conseil d'administration, sur proposition du Président Directeur Général, a désigné Monsieur Christophe Lamboeuf en qualité de Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Commercial. Le Directeur Général Délégué exerce ses fonctions sous l'autorité du Président Directeur Général. Il demeure par ailleurs en charge de la Direction Financière au titre de son contrat de travail.

Démission d'un administrateur :

En date du 26 décembre 2016, Monsieur Jean-Pierre Thierry a informé le Président Directeur Général de sa démission du mandat d'administrateur de la Société.

1.2.5. Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd.

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd. un contrat d'émission et de souscription (ci-après le « Contrat d'Emission ») de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd. (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- de décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;
- de décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd. ;
- de décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd. ;
- de décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd. ;
- de décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :
 - les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission ;
 - les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
 - les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes). le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

- les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission ;
- les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;
- les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
- chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
- le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd. et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd. d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros (la « Tranche 1 »). La conversion des OCA de la Tranche 1 a permis la création de 1 587 302 actions au cours de conversion de 0,63 euro.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro. Il a ultérieurement constaté que 328 947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250 000€ et à la création de 328 947 actions ordinaires.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 30 septembre 2016, l'émission d'une deuxième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 2 »).

Cette deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros, a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emportait le détachement de 1 052 631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

1.2.6. Attribution gratuite d'actions

Il est rappelé que le conseil d'administration a décidé, au cours de sa séance du 24 octobre 2016, de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2016, aux termes de sa quatorzième résolution, aux fins de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées.

Le conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan global d'attribution gratuite d'actions, lequel est divisé en deux volets :

- un plan d'attribution large, sans conditions d'objectifs, avec une période d'acquisition de deux ans et sans période de conservation, visant l'attribution de maximum 344.200 actions ; et
- un plan réservé aux 7 membres du Comité de Direction, lié à des conditions de performances et des objectifs individuels, avec une période d'acquisition de 2 ans et 3 mois et sans période de conservation, visant l'attribution de maximum 400.000 actions.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de fixer à 20% le pourcentage d'actions gratuites que le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué devront conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataires sociaux.

1.2.7. Contrat de liquidité

La Société, cotée sur Alternext Paris sous le code FR0011179886 et le mnémonique ALINS, a annoncé avoir mis fin au contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT en date du 22 février 2012. Cette résiliation a pris effet le 5 juillet 2016 après bourse.

Au 5 juillet 2016 après bourse, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 15 174 actions INTRASENSE,
- 19 522,80 €.

A compter du 6 juillet 2016 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société TSAF – Tradition Securities And Futures – la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par une décision de l'Autorité des marchés financiers en date du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité:

- 15 174 actions INTRASENSE,
- 19 522,80 €.

Au titre du contrat de liquidité (voir point 9.2 ci-après), aucun apport complémentaire n'a été constaté au cours de l'exercice 2016.

1.3 Evénements importants survenus depuis l'exercice clos le 31 décembre 2016

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 5 avril 2017, l'émission d'une troisième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 3 »).

Cette troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 315 789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 955 873 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : <http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/>.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du groupe

La Société a consolidé sa stratégie OEM au cours de l'exercice 2016. Cet objectif de partenariats avec des acteurs stratégiques a permis de renouer avec la croissance du chiffre d'affaires tout en optimisant les ressources.

L'adoption de notre produit Myrian® pour ses fonctions très développées en oncologie par les grands acteurs du marché n'est plus à démontrer. Notre politique de partenariats avec de grands acteurs internationaux sera poursuivie.

Par ailleurs, la nouvelle version de Myrian® intègre de nouveaux outils et protocoles de communication avec les systèmes informatiques tiers permettant une intégration encore plus rapide et plus efficace avec les systèmes d'information des éditeurs de PACS (Picture Archiving and communication System).

Cette avancée vers une plateforme de plus en plus ouverte offre des perspectives d'élargissement de notre base client en permettant également de proposer aux nouveaux acteurs de l'informatique de santé des solutions d'imagerie qui leur sont nécessaires pour compléter leurs offres.

Sur le plan opérationnel, les mesures d'économies de grande ampleur entreprises en 2014 et 2015 et poursuivies en 2016 ont permis de réduire dès cette année la consommation de trésorerie et renforcent, en se rapprochant de l'équilibre financier, les moyens de développement de la Société.

2. GOUVERNANCE ET VIE SOCIALE

2.1 Conseil d'administration et Direction Générale

A la date du présent rapport, la composition du conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Stéphane Chemouny, administrateur et Président-Directeur Général ;
- Monsieur Patrick Mayette, administrateur ;
- Monsieur Nicolas Michelon, administrateur ;
- Monsieur Eric Le Bihan, administrateur ;
- Monsieur Olivier Marrot, administrateur.

Par une décision en date du 19 décembre 2014, le conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Stéphane Chemouny exerce les fonctions de Président Directeur Général de la Société.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

A titre de mesure d'ordre interne et conformément aux stipulations de l'article 22.3 des statuts, le Président Directeur Général ne pourra pas prendre de décisions importantes relevant du domaine scientifique ou médical sans avoir consulté le comité scientifique. Sauf si le conseil d'administration le requiert à la majorité simple à l'occasion de sa demande de consultation du comité scientifique, l'avis de ce dernier ne lie pas le Président Directeur Général.

2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux

2.2.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux de la Société :

Liste des mandats et fonctions	Entités du groupe	Entités hors groupe
<u>Stéphane Chemouny</u>		
Président-Directeur Général et administrateur	INTRASENSE	
Directeur scientifique (contrat de travail suspendu)	INTRASENSE	
Représentant légal	YINGSI SOFTWARE TECHNOLOGY	
Administrateur	INTRASENSE INC.	
<u>Patrick Mayette</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
<u>Nicolas Michelon</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
<u>Olivier Marrot</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
<u>Eric Le Bihan</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
Président	MEZZOTEL SAS	
<u>Christophe Lamboeuf</u>		
Directeur Général Délégué	INTRASENSE	

2.2.2. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2016

2.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été attribué à Monsieur Stéphane Chemouny, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général :

- une rémunération fixe annuelle d'un montant de 120.000 € bruts ;

- les avantages en nature suivants : une assurance chômage pour un montant de 4.271 € et un véhicule de fonction pour un montant de 1290 €.

Monsieur Stéphane Chemouny bénéficie en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il n'a pas été versé de rémunération sur objectifs atteints à Monsieur Christophe Lamboeuf, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

2.2.2.2 Jetons de présence

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil d'administration de la Société.

2.2.2.3 Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes liées

A la date du présent rapport, Monsieur Stéphane Chemouny détient 337.860 actions de la Société.

Par ailleurs, par décision du Président en date du 19 mai 2011, il a été attribué :

- à Monsieur Patrick Mayette : 100 BSPCE n°1, 100 BSPCE n°2 et 100 BSPCE n°3 ;
- à Monsieur Stéphane Chemouny : 100 BSPCE n°1, 100 BSPCE n°2 et 100 BSPCE n°3.
(Cf Annexe 1)

A la date de la clôture de l'exercice 2016, les dirigeants et administrateurs détiennent, dans le capital de la Société, les participations suivantes :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital*
Stéphane CHEMOUNY	337.860	3,31 %
Patrick MAYETTE	230.165	2,26 %
Nicolas MICHELON	29.620	0,29 %
Olivier Marrot	1	NS
Eric Le Bihan	1	NS

* Sur la base du capital social au 31 décembre 2016 composé de 10.193.284 actions.

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur ses titres par l'un de ses dirigeants (ou personne liée) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et jusqu'à la date du présent rapport.

2.3 Comité scientifique (article 22 des statuts de la Société)

Le conseil d'administration a procédé le 20 mai 2013 à la nomination des membres du Comité scientifique. Les statuts de la Société prévoient que le Comité scientifique est composé de 2 à 6 membres qui sont des personnes physiques salariées ou non de la Société, associés ou non.

Les membres du Comité scientifique nommés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 20 mai 2013 pour une durée déterminée de 3 ans sont les suivants :

- Monsieur Stéphane Chemouny, administrateur et Président-Directeur Général ;

- Monsieur le Professeur Guy Frija, chef du Service de Radiologie de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP), avec deux orientations essentielles : la cancérologie et l'extraction de paramètres fonctionnels sur des séries d'images. Le Professeur Guy Frija a été Secrétaire Général de la Société Française de Radiologie jusqu'en 2004 et est actuellement Président de la Société Européenne de Radiologie. Il est par ailleurs Chevalier de la Légion d'honneur et a été reçu comme membre d'honneur par de nombreuses sociétés de radiologie, en particulier la *Radiology Society of North America (RSNA)*, l'*American College of Radiology (ACR)*, le Collège Interaméricain de Radiologie (CIR), le *Royal College of Radiologists (RCR, Royaume-Uni)* et les Sociétés allemande, italienne et espagnole de radiologie.

3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue très rapidement comme entreprise innovante.

Le total des coûts de R&D supportés par la Société s'est établi à 1.076 K€ au 31 décembre 2016. Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 675 K€ et à 7.499 K€ cumulés (valeur brute) depuis la création de la Société.

4. IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT – ACTIVITES POLLUANTES ET A RISQUES

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas susceptible d'entraîner un risque environnemental majeur.

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques juridiques

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaine, etc.).

A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers d'enregistrement auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

5.1.1. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités de la Société l'exposent à des risques de responsabilité qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Société et/ou ses dirigeants par les clients de la

Société ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit de la Société ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits de la Société.

La Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur sont suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites. Si la Société ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation) ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits de la Société.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image de la Société et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives de la Société.

A ce jour, la Société ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers.

5.1.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

(i) La Société est soumise aux incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle.

Le succès de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets.

La Société a déposé trois demandes de brevets portant sur une technologie d'exploration par endoscopie virtuelle, une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM. A ce jour, la Société a obtenu la délivrance du brevet portant sur la suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et celui portant sur la génération de file views. L'autre demande de brevet est en cours d'examen et sa délivrance est attendue en 2017.

Dans le domaine des logiciels dans lequel la Société opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, la Société ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits de la Société avant que la Société ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ; ou
- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, la Société ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes et peuvent être

plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents de la Société parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers.

La Société protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source et de copies de son interface homme-machine auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

- (ii) La Société est soumise à un risque de contrefaçon.

Les produits de la Société sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels de la Société ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par la Société sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels de la Société ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, la Société développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, la Société ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constitueraient des infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

5.1.3. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible

Le logiciel Myrian® étant assimilé à un dispositif médical logiciel destiné au diagnostic, sa commercialisation et son usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales.

En Europe, la Société a obtenu le marquage CE (Directive 93/42/CEE modifiée par la Directive 2007/47/CE) par un certificat n°12895 délivré le 26 septembre 2014.

De même, la Société est soumise à l'accord de la « *Food and Drug Administration* » (FDA) aux États-Unis ou d'autres autorités réglementaires étrangères. Chaque autorité de réglementation ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance de sa certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée.

Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification.

Si l'une des situations décrites ci-avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

5.2 Risques industriels

La Société exerçant une activité de services, elle n'encourt aucun risque industriel.

5.3 Risques clients

La Société n'a été confrontée à des problèmes d'insolvabilité que dans quelques cas et pour des montants peu significatifs. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une dotation de 173,8 K€ a été comptabilisée suite à l'analyse de l'ancienneté des créances et à l'estimation prudente du risque de non recouvrement.

Les délais moyens de règlement accordés aux distributeurs de la Société sont adaptés aux pratiques de chaque pays.

Parmi les mesures mises en place afin de se protéger du risque d'impayé, la Société a développé un système d'activation temporaire de ses licences permettant, le cas échéant, de ne confirmer l'activation définitive qu'après réception du paiement.

5.4 Risques fournisseurs

Compte tenu de son activité, la Société est peu exposée en matière de risque fournisseurs.

5.5 Risques de marché (taux, change, actions)

La Société est peu exposée en matière de taux d'intérêts.

5.6 Risques de liquidité

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des comptes à terme).

A titre préalable, à la date du présent rapport, il est précisé que la Société n'est pas soumise au respect de covenants bancaires.

Historiquement, la Société a renforcé ses fonds propres en procédant à des augmentations de capital (de 2004 à 2011, un montant total de 5.237.840 euros a été souscrit par les actionnaires de la Société dans ce cadre) et à des émissions d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions, à ce jour entièrement remboursées. Elle a par ailleurs, dans le cadre de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris en février 2012, procédé à une augmentation de capital suivie d'une nouvelle augmentation par placement privé au mois de décembre de la même année, pour un montant cumulé de 5.826.934 euros. En avril 2014, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire ouverte au public pour un montant de 4.049.766 euros.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a émis 4 tranches d'OCABSA souscrites par Atlas Alpha Yield Fund qui ont donné lieu à la création de 2.144.909 actions nouvelles, dont 418.803 sur exercice de BSA pour un montant de fonds levés de 2.490.000 euros.

La Société réalise d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité, ce qui a généré des flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les prévisions de trésorerie établies jusqu'au 30 avril 2018 font apparaître une situation de trésorerie positive.

Afin de sécuriser sa trésorerie dans les mois à venir, la Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd. un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société en cinq tranches séparées de 1.000.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA »), pour un montant minimum de 5 M€ (voir point 1.2.5 ci-avant).

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration de décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016, afin d'émettre une première tranche d'OCABSA pour un montant nominal de 1.000.000€.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 30 septembre 2016 et le 5 avril 2017 l'émission de deux tranches supplémentaires pour un montant global de 2 000 000 euros.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de souscription d'emprunts bancaires.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles dans des conditions acceptables.

6. ELEMENTS FINANCIERS

6.1 Présentation du compte de résultat

Les chiffres significatifs du compte de résultat sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Chiffre d'affaires net	3.015.391 €	2.892.293 €
Résultat d'exploitation	(1.937.460) €	(2.194.196)€
Résultat financier	(158.608) €	(556.622) €
Résultat exceptionnel	(200.467) €	(419.093) €
Résultat net	(1.765.729) €	(2.751.652) €

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 3.015.391 € contre 2.892.293 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,3%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4.566.481 € contre 4.092.432 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,6 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.887.098 € contre 2.123.856 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 11,1 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 37 et demeure stable par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 858.995 € contre 963.068 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 10,8 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.503.941€ contre 6.286.627 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,5%.

Le résultat d'exploitation ressort à (1.937.460) € contre (2.194.196) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (158.608) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (2.096.068) € contre (2.750.818) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (200.467) € ; et
- d'un impôt sur les bénéfices de (530.806) €, constitué par le Crédit Impôt Recherche,

l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par **une perte de (1.765.729) €** contre une perte de (2.751.652) € l'année précédente.

6.2 Présentation du bilan

6.2.1. Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (EN €)	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations incorporelles nettes	1.075.674	1.269.160
Immobilisations corporelles nettes	86.601	110.554
Immobilisations financières	139.197	122.219
<i>dont titres de participations</i>	111.542	111.542
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	1.399.230	1.267.620
<i>dont prêts</i>	49.720	41.002
<i>dont autres immobilisations financières</i>	60.512	52.252
<i>dont dépréciation des titres et créances</i>	(1.481.807)	(1.350.197)
TOTAL	1.301.472	1.501.932

ACTIF CIRCULANT (EN €)	31.12.2016	31.12.2015
Stocks et encours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients et comptes rattachés	2.546.944	2.469.572
Autres créances	665.188	951.208
Valeurs mobilières de placement	209.600	966.481
Disponibilités	491.212	213.863
Charges constatées d'avance	79.412	49.188
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3.992.355	4.650.312
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	3.887	0
TOTAL ACTIF	5.297.715	6.152.244

6.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en €)	31.12.2016	31.12.2015
CAPITAUX PROPRES		
- <i>Capital social ou individuel</i>	509.664	311.641
- <i>Primes d'émission, de fusion</i>	18.404.079	16.292.928
- <i>Réserve légale</i>	15.593	15.593
- <i>Réserves statutaires</i>	0	0
- <i>Réserves réglementées</i>	0	0
- <i>Report à nouveau</i>	(15.408.368)	(12.656.716)
- <i>Résultat de l'exercice</i>	(1.765.729)	(2.751.652)
TOTAL	1.755.239	1.211.793
Avances conditionnées	503.000	1.014.500
PROVISIONS		
- <i>Provisions pour risques</i>	76.000	70.240
TOTAL	76.000	70.240

DETTES		
- <i>Emprunts obligataires convertibles</i>	0	260.000
- <i>Dettes auprès des établissements de crédit</i>	1.351.167	1.643.941
- <i>Concours bancaires courants</i>	36	221
- <i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	45.000	105.000
- <i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
- <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	707.468	386.660
- <i>Dettes fiscales et sociales</i>	531.389	889.484
- <i>Dettes sur immo. et comptes rattachés</i>		
- <i>Autres dettes</i>	45.894	47.988
- <i>Produits constatés d'avance</i>	281.634	522.417
TOTAL	2.962.587	3.855.711
- <i>Ecart de conversion passif</i>	889	
TOTAL GENERAL	5.297.715	6.152.244

6.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (1.765.729) € que nous vous proposons de bien vouloir affecter au compte « Report à nouveau » qui resterait débiteur pour un montant de (17.174.097) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 1.755.238 €.

6.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en €)					
Capital social	155 927	156 326	211.803	311.641	509.664
Nbre des actions ordinaires existantes	3 118 533	3 126 533	4.236.058	6.232.819	10.193.079
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations				312.082	
- par exercice de droit de souscription et d'options	108 980	322 980	322.980	322.980 837.477	1.062.631 2.876.951
OPERATIONS ET RESULTATS (en €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 102 186	4 153 322	2.410.428	2.892.293	3.015.391
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(154 071)	(1.175.5120)	(4.389.903)	(1.605.816)	(1.603.283)
Impôts sur les bénéfices	(543 377)	(789 140)	(903.386)	(418.259)	(530.806)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(553 592)	(1 837 981)	(5.473.235)	(2.751.652)	(1.765.729)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION (en €)					
-Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0.12)	(0,12)	(0.82)	(0.19)	(0.11)
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0.18)	(0,59)	(1.29)	(0.44)	(0.17)
- Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	49	57	55	37	37
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 264 213	2 708 272	2.968.293	2.123.856	1.887.098
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 019 023	1 283 539	1.293.052	963.068	858.995

6.5 Distribution antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

6.6 Charges non déductibles fiscalement (article 39.4 du CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit Code, engagées au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 624 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que l'impôt correspondant.

L'impôt supporté en raison desdites charges est nul compte tenu d'un résultat fiscal négatif.

6.7 Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les dettes fournisseurs (limitées aux factures reçues) étaient ventilées par échéances comme suit :

Au 31 décembre 2015 (en €) :

Type de fournisseur	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs internes	32.592			161.823	194.415
Tiers externes	48.334	30.503	1.070	30.127	110.035
Total général	80.927	30.503	1.070	191.950	304.450

Au 31 décembre 2016 (en €) :

Type de fournisseur	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs internes	197 214	-	-	194 416	391 630
Tiers externes	157 712	12 870	18 177	47 089	235 848
Total général	354 926	12 870	18 177	241 505	627 478

6.8 Endettement de la Société

Au 31 décembre 2016, l'endettement de la Société s'établit à 2.680.916 € contre 3.333.249€ au titre de l'exercice précédent et se présente comme suit :

- dettes auprès des établissements de crédits :	1.351.166 € ;
- emprunts et dettes financières diverses :	45.000 € ;
- dettes fournisseurs et comptes rattachés :	707.467 € ;
- dettes fiscales et sociales :	531.389 € ;
- et autres dettes :	45.894 €.

L'endettement de la Société diminue sensiblement sous l'effet du remboursement des dettes au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio Dettes financières / Fonds propres s'établit à 0.79 en 2016 contre 1.65 en 2015, compte tenu de l'augmentation des fonds propres et des remboursements d'emprunts.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons qu'elle n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée. La société n'a pris aucune nouvelle participation durant l'exercice.

7.1 Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 75.000 €), dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2016 :

	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	431 K€	508 K€
Résultat net	(133) K€	(47,8) K€
Capitaux propres	(325) K€	(201) K€

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2016 une activité en baisse de 10,8% par rapport à 2015, hors effets de change.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 6 personnes et demeure constant.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 549 K€ contre 351 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (133) K€ en 2016 contre (47,8) K€ en 2015.

7.2 Intrasure Asia-Pacific Pte Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasure Asia-Pacific Pte Ltd, société de droit singapourien au capital de 50.000 SGD (soit environ € 29.433), dont le siège social est sis à Singapour.

La société Intrasure Asia-Pacific Pte Ltd n'employait aucun salarié au 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'activité sur cet exercice.

Les comptes de la société Asia-Pacific Pte Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2016 :

	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	Néant	Néant
Résultat d'exploitation	Néant	Néant
Capitaux propres	NS	NS

7.3 Intrasure Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasure Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 7.566 €), enregistrée dans l'Etat du Delaware.

La société Intrasure Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasure sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasure Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2016 :

	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	324,2 K€	11,0 K€
Résultat net	(70,2) K€	(544,5) K€
Capitaux propres	(1.563) K€	(1.415) K€

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 2 personnes contre 4 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 263,3 K€ contre 554,8 K€ en 2015.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (70,2) K€ contre (544,5) K€ pour l'exercice précédent.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2016, la Société employait 37 salariés, répartis comme suit :

Répartition du nombre de salariés par fonction

	31/12/2016	31/12/2015
Recherche et Développement	19	18
Direction Médicale	0	0
Affaires réglementaires	1	1
Direction Produit / Applications	4	4
Fonction commerciale	7	9
Direction / administration	6	5
Total	37	37
Dont apprentis	0	0
Dont CDD	2	2

Répartition du nombre de salariés par catégorie socioprofessionnelle

	31/12/2016	31/12/2015
Employés	1	1
Cadres et techniciens	36	36
Total	37	37

Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge au 31 décembre 2016

	20 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus
Employés	0	0	1
Cadres et techniciens	5	27	4
Total	5	27	5

Répartition du nombre de salariés par filiale au 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015
Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd	6	6
Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd	0	0
Intrasense Inc.	1	2
Total	7	8

Total incluant les filiales	44	45
------------------------------------	-----------	-----------

8.2 Politique de rémunération des commerciaux

La rémunération des commerciaux est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant environ 30% de leur rémunération totale à objectifs atteints.

8.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société du 18 mai 2011 a décidé :

- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE 2011 n°1** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE 2011 n°2** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE 2011 n°3** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 €.

Le président de la Société, alors constituée sous forme de société par actions simplifiée, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par ladite assemblée générale et compte tenu de l'obtention de l'accord préalable du conseil de surveillance de la Société en date du 19 mai 2011, a attribué à certains salariés et dirigeants de la Société l'intégralité des BSPCE 2011 n°1, des BSPCE 2011 n°2 et des BSPCE 2011 n°3.

Du fait de l'opération d'introduction en bourse de la Société et pour tenir compte de la division de la valeur nominale des actions, la parité des BSPCE 2011 n°1, des BSPCE 2011 n°2 et des BSPCE 2011 n°3 a été ajustée. Désormais, chaque BSPCE 2011 donne droit à 20 actions ordinaires nouvelles.

Par notification en date du 10 septembre 2012, un titulaire de BSPCE 2011 n°1 a exercé 50 BSPCE 2011 n°1 donnant droit à 1.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 12 octobre 2012, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 50 € par émission de 1.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 143.983,05 € à 143.983,05 €.

Par notification en date du 27 août 2013, un titulaire de BSPCE 2011 n°1 a exercé 400 BSPCE 2011 n°1 donnant droit à 8.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 20 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 400 € par émission de 8.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 155.926,65€ à 156.326,65€, avec une prime d'émission totale de 32.680 €.

Au cours de l'exercice 2016, aucun BSPCE 2011 n'a été exercé.

8.4 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions attribuées gratuitement

Options de souscription ou d'achat d'actions :

Par décision en date du 20 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 172.000 Options 2013-1 et 50.000 Options 2013-2 (voir **Annexe 1** du présent rapport).

Au cours de l'exercice 2016, aucune option n'a été exercée et aucune option n'a été attribuée.

Actions attribuées gratuitement :

Il est rappelé que le conseil d'administration a décidé, au cours de sa séance du 24 octobre 2016, de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2016, aux termes de sa quatorzième résolution, aux fins de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées.

Le conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan global d'attribution gratuite d'actions, lequel est divisé en deux volets :

- un plan d'attribution large, sans conditions d'objectifs, avec une période d'acquisition de deux ans et sans période de conservation, visant l'attribution de maximum 344.200 actions ; et
- un plan réservé aux 7 membres du Comité de Direction, lié à des conditions de performances et des objectifs individuels, avec une période d'acquisition de 2 ans et 3 mois et sans période de conservation, visant l'attribution de maximum 400.000 actions.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de fixer à 20% le pourcentage] d'actions gratuites que le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué devront conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataires sociaux.

8.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2016, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de votre Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2015 de se prononcer sur un projet de résolution visant à conférer au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution a été rejetée par les actionnaires.

9. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT

Relations avec les investisseurs individuels.

Le site internet www.intrasense.fr comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au groupe à l'adresse : investisseurs@intrasense.fr.

Relations avec les investisseurs institutionnels.

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris.

Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le Groupe.

La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du groupe et les résultats publiés.

9.1 Capital social

A la date du présent rapport, le capital social s'élève à 509.664 €, divisé en 10.193.284 actions de 005 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

9.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 16.500 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan de 18.888 €.

Actions en propre au 31/12/2015	12.844
Achats 2016	331.192
Ventes 2016	327.536
Actions en propre au 31/12/2016	16.500

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'exercice 2016.

9.3 Répartition du capital social et actions d'autocontrôle

L'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote est la suivante (en fonction des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce et de l'article 11 des statuts et sur la base du capital social au 31 décembre 2016 composé de 6.232.819 actions) :

- Monsieur Stéphane Chemouny 3,31% du capital et 6,09% des droits de vote.

Il est précisé par ailleurs qu'environ 73% du total des actions est détenu par le public.

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

9.4 Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 dans la composition du capital

	Nombre d'actions mouvementées	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2016	6.232.819	0,05	311.640,95
2. Actions émises au cours de l'exercice	3.960.465	0,05	198.023,25
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentations de capital de 182.414,15 € par émission de 2600 OCA ACM et 200 OCA Bracknor converties en 3.631.418 actions nouvelles • Et 16.447,35€ par exercice de 250.000 BSA pour 328.947 actions nouvelles. 	3.631.518	0,05	181.575,9
	328.947	0,05	16.447,35
3. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice 2016	10.193.284	0,05	509.664,2
4. Actions composant le capital social à la date du présent rapport	11.149.157	0,05	557.457,85

9.5 Titres financiers donnant accès au capital social de la Société

Nous vous indiquons ci-après en **annexe 1** le détail des titres financiers et autres instruments donnant accès au capital de la Société, en cours de validité au 31 décembre 2016 et à la date du présent rapport.

10. INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHE DE L'ACTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mois	Nombre de titres	Plus haut (€)	Plus bas (€)
janvier	1914483	1,28	0,82
février	6423671	1,42	0,67
mars	6506257	0,97	0,84
avril	6085378	1,1	0,92
mai	3080773	0,98	0,88
juin	4262618	0,95	0,76
juillet	1799571	0,88	0,8
août	1233739	0,83	0,8
septembre	1889936	0,89	0,81
octobre	1706856	0,87	0,68
novembre	3333039	0,69	0,55
décembre	7368012	0,63	0,54

11. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

11.1 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous précisons que la Société a conclu les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, au cours de l'exercice écoulé depuis la clôture de l'exercice :

- avenant au contrat de prestation de services du 8 septembre 2015, conclu le 10 février 2016 avec la société Mayette Partners.

Nous vous précisons que la société n'a conclu aucune convention visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce depuis la clôture de l'exercice écoulé.

11.2 Conventions visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport de gestion, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

12. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Le conseil d'administration est composé de quatre membres, à savoir :

- **Monsieur Stéphane Chemouny**, Président-Directeur Général, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Stéphane Chemouny a été désigné président du conseil d'administration par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2011 pour la durée de son mandat d'administrateur. Il n'a pas de limitation de pouvoirs.

Le conseil d'administration du 19 décembre 2014 a décidé de nommer Monsieur Stéphane Chemouny directeur général ; en conséquence, Monsieur Stéphane Chemouny cumule les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

- **Monsieur Patrick Mayette**, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- **Monsieur Nicolas Michelon**, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- **Monsieur Olivier Marrot**, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2022 appelée à statuer sur les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- **Monsieur Eric Le Bihan**, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Messieurs Stéphane Chemouny, Patrick Mayette et Nicolas Michelon arrivent à expiration à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il sera proposé aux actionnaires de renouveler ces mandats.

En outre, nous vous rappelons que :

- la société Deloitte & Associés, co-commissaire aux comptes titulaire, et la société BEAS, co-commissaire aux comptes suppléant, ont été nommées par l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2011 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui se tiendra en 2017.
- la société Ernst & Young et Audit, co-commissaire aux comptes titulaire, et la société Auditex, co-commissaire aux comptes suppléant, ont été nommées par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2016 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui se tiendra en 2022.

Il ne sera pas proposé aux actionnaires de nommer une nouvelle société en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ni en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

13. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE

En application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après en **Annexe 2** les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Il vous est proposé, dans le cadre de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de procéder au renouvellement de ces délégations dans les conditions décrites dans le rapport établi par votre conseil d'administration sur les projets de résolutions.

14. INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les anciens associés de la société RDM, laquelle a fait l'objet d'une fusion-absorption au sein de la Société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2011 de la Société, sont parties à un pacte d'actionnaires.

Les 6 juillet 2016, la Société a conclu une convention de liquidité avec la société TSAF (voir points 1.2.7 et 9.2 ci-dessus).

15. COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont annexés au présent rapport (**Annexe 4**).

16. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 est annexé au présent rapport (**Annexe 5**).

17. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, l'attestation du directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes (**Annexe 3**).

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil d'administration

Annexe 1

Titres financiers et autres instruments donnant accès au capital de la Société

1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 31 décembre 2016 :

Titres	BSPCE 2011 n° 1	BSPCE 2011 n° 2	BSPCE 2011 n° 3
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ³
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

Depuis la clôture de l'exercice, aucun BSPCE n'a été exercé et aucun autre BSPCE n'a été attribué.

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

2. Les Options 2013-1 et les Options 2013-2 (stock-options) :

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2016 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	<p>Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance. 	<p>Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.</p>
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice, aucune option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

3. Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

OCABSA Atlas Alpha Yield Fund

Au cours de l'exercice 2015, dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund le 24 mars 2015, la Société a émis le 8 mai 2015 six bons d'émissions d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en six tranches successives, 5.000 OCABSA par tranche (voir section 1.2.4).

Quatre tranches d'OCABSA ont été émises sur exercice de quatre bons d'émission les 11 mai 2015, 29 juillet 2015, 16 septembre 2015 et 3 novembre 2015 :

- 5.000 OCABSA Tranche 1, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 1 de 100 € de valeur nominale chacune et 427.350 BSA Tranche 1 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 1,17 €.

Toutes les OCA Tranche 1 ont été converties et ont donné lieu à la création de 730.487 actions nouvelles. 418.803 BSA Tranche 1 ont été exercés et ont donné lieu à la création de 418.803 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 8.547 BSA Tranche 1 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 8.547 actions nouvelles.

- 5.000 OCABSA Tranche 2, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 2 de 100 € de valeur nominale chacune et 200.000 BSA Tranche 2 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 2,50 €.

Toutes les OCA Tranche 2 ont été converties et ont donné lieu à la création de 271.151 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 200.000 BSA Tranche 2 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 200.000 actions nouvelles.

- 5.000 OCABSA Tranche 3, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 3 de 100 € de valeur nominale chacune et 314.465 BSA Tranche 3 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 1,59 €.

Toutes les OCA Tranche 3 ont été converties et ont donné lieu à la création de 381.986 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 314.465 BSA Tranche 3 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 314.465 actions nouvelles.

- 5.000 OCABSA Tranche 4, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 4 de 100 € de valeur nominale chacune et 314.465 BSA Tranche 4 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 1,59 €.

Toutes les OCA Tranche 4 ont été converties et ont donné lieu à la création de 506.416 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 314.465 BSA Tranche 4 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 314.465 actions nouvelles.

OCABSA Bracknor Fund Ltd.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd. le 12 janvier 2016, la Société a émis le 18 février 2016 cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en cinq tranches successives, 100 OCABSA par tranche (voir section 1.2.5).

A la date du présent rapport, il existe 45 OCA de 10.000€ chacune en circulation, pouvant donner lieu à la création d'environ 948.000 actions aux conditions de cours en vigueur à la date du présent rapport et 3.355.262 BSA pouvant donner lieu à la création de 3.355.262 actions nouvelles.

Annexe 2
Tableau des délégations

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
7 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Autorisation au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société	10% du capital social Prix d'achat unitaire : 100 euros Montant maximum d'achat d'actions : 5 millions d'euros	-	18 mois (jusqu'au 28 décembre 2017)	Voir section 9.2 du rapport de gestion
8 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	350.000 euros en capital Plafonds communs aux 8 ^{ème} à 12 ^{ème} résolutions	-	26 mois (jusqu'au 28 août 2018)	-
9 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers	350.000 euros en capital Plafonds communs aux 8 ^{ème} à 12 ^{ème} résolutions	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse sur le marché Alternext précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25%	26 mois (jusqu'au 28 août 2018)	-
10 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription	350.000 euros en capital (dans la limite de 20% du capital social par an) plafond commun avec la 9 ^{ème} résolution Plafonds communs aux	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse sur le marché Alternext précédant sa fixation, éventuellement	26 mois (jusqu'au 28 août 2018)	-

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
	d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	8 ^{ème} à 12 ^{ème} résolutions	diminuée d'une décote maximum de 25%		
11 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale	Même prix que l'émission initiale	26 mois (jusqu'au 28 août 2018)	-
14 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Autorisation du conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10% du capital social	-	38 mois (jusqu'au 28 août 2019)	Autorisation d'un plan de 344.200 actions gratuites et d'un plan de 400.000 actions gratuites par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 24 octobre 2016
15 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Autorisation du conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10% du capital social	-	38 mois (jusqu'au 28 août 2019)	-

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
16 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	-	-	26 mois (jusqu'au 28 août 2018)	-
17 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2016	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions	10% du capital par périodes de 24 mois	-	24 mois (jusqu'au 28 juin 2018)	Voir section 9.2 du rapport de gestion
1 ^{ère} résolution de l'AGE du 17 février 2016	Délégation de compétence au profit du conseil d'administration aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée (Bracknor Fund Ltd.)	<p>5 millions d'euros d'emprunt obligataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 Bons d'Emission d'OCABSA permettant le tirage de 5 tranches d'OCABSA de 1 million d'euros chacune 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune <p>10 millions d'euros d'augmentation de capital au moyen de l'émission de 200 millions d'actions (sur conversion des OCA et/ou exercice des BSA)</p>	<p>Bons d'Emission attribués gratuitement</p> <p>OCABSA souscrites à leur valeur nominale unitaire (10.000 euros) sur exercice des Bons d'Emission</p>	18 mois (jusqu'au 17 août 2017)	<p>Emission des 5 Bons d'Emission d'un million d'euros le 18 février 2016.</p> <p>Emission de 4.604.256 actions sur conversion des OCA et des BSA à la date du présent rapport.</p> <p>45 OCA et 3.355.262 BSA en circulation à la date du présent rapport.</p>

Annexe 3

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris

Le 26 avril 2017

Stéphane Chemouny

Président-Directeur général

Annexe 4

Comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

- Annexe
- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat

Annexe 5

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2017

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	1 747	1 747					
	Frais de développement	7 498 909	6 426 371	1 072 538	1 256 471	-183 933	-14.64	
	Concessions, brevets et droits similaires	229 059	225 923	3 136	12 689	-9 553	-75.29	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	2 583	2 583					
	Autres immobilisations corporelles	531 841	445 240	86 601	110 554	-23 952	-21.67	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	111 542	82 577	28 965	28 965				
Créances rattachées à des participations	1 399 230	1 399 230						
Autres titres immobilisés	4 500		4 500	4 500				
Prêts	49 720		49 720	41 002	8 719	21.26		
Autres immobilisations financières	56 012		56 012	47 752	8 260	17.30		
Total II	9 885 143	8 583 670	1 301 472	1 501 932	-200 460	-13.35		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	3 006 296	459 353	2 546 944	2 469 572	77 371	3.13	
	Autres créances	665 188		665 188	951 208	-286 021	-30.07	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	209 600		209 600	966 481	-756 881	-78.31		
Disponibilités	491 212		491 212	213 863	277 350	129.69		
Charges constatées d'avance (3)	79 412		79 412	49 188	30 223	61.44		
Total III	4 451 708	459 353	3 992 355	4 650 312	-657 957	-14.15		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)	3 887		3 887		3 887		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	14 340 738	9 043 023	5 297 715	6 152 244	-854 530	-13.89		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

12 620
958 446

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 509 664)	509 664		311 641		198 023	63.54
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 404 079		16 292 928		2 111 151	12.96
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	15 593		15 593			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	-15 408 368		-12 656 716		-2 751 652	-21.74	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-1 765 729		-2 751 652		985 923	35.83	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 755 239		1 211 793		543 445	44.85	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	503 000		1 014 500		-511 500	-50.42
Total II	503 000		1 014 500		-511 500	-50.42	
PROVISIONS	Provisions pour risques	76 000		70 240		5 760	8.20
	Provisions pour charges						
Total III	76 000		70 240		5 760	8.20	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles			260 000		-260 000	-100.00
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 351 167		1 643 941		-292 774	-17.81
	Concours bancaires courants	36		221		-186	-83.94
	Emprunts et dettes financières diverses	45 000		105 000		-60 000	-57.14
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 468		386 660		320 807	82.97	
Dettes fiscales et sociales	531 389		889 484		-358 095	-40.26	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	45 894		47 988		-2 094	-4.36	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	281 634		522 417		-240 783	-46.09
	Total IV	2 962 587		3 855 711		-893 125	-23.16
	Ecarts de conversion passif (V)	889				889	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 297 715		6 152 244		-854 530	-13.89	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 909 520

2 540 118

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	161 891		161 891	44 356		117 535	264.98
Production vendue de biens	289 848	2 101 868	2 391 716	2 417 968		-26 252	-1.09
Production vendue de services	328 090	133 695	461 784	429 968		31 816	7.40
Chiffre d'affaires NET	779 829	2 235 562	3 015 391	2 892 293		123 099	4.26
Production stockée							
Production immobilisée			675 277	703 701		-28 424	-4.04
Subventions d'exploitation			345 476	367 045		-21 569	-5.88
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			536 065	129 348		406 717	314.44
Autres produits			33	45		-12	-26.50
Total des Produits d'exploitation (I)			4 572 242	4 092 432		479 810	11.72
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			144 940	48 667		96 273	197.82
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			217 458	180 807		36 651	20.27
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 702 303	1 760 836		-58 533	-3.32
Impôts, taxes et versements assimilés			58 420	50 695		7 724	15.24
Salaires et traitements			1 887 098	2 123 856		-236 758	-11.15
Charges sociales			858 995	963 068		-104 073	-10.81
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			905 073	1 068 586		-163 512	-15.30
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			173 780	63 736		110 044	172.65
Dotations aux provisions			5 760	1 100		4 660	423.58
Autres charges			555 874	25 276		530 598	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			6 509 701	6 286 627		223 074	3.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-1 937 460	-2 194 196		256 736	11.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		81		83	-2	-2.70
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 587		9 738	-5 151	-52.90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		18 490		11 763	6 727	57.19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		23 158		21 584	1 574	7.29
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		131 610		526 238	-394 628	-74.99
Intérêts et charges assimilées (4)		38 961		39 012	-51	-0.13
Différences négatives de change		11 195		12 956	-1 761	-13.59
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		181 766		578 207	-396 441	-68.56
2. Résultat financier (V-VI)		-158 608		-556 622	398 015	71.51
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		-2 096 068		-2 750 818	654 750	23.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21 239		56 978	-35 739	-62.72
Produits exceptionnels sur opérations en capital		92			92	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		21 331		56 978	-35 647	-62.56
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		214 627		474 628	-260 001	-54.78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7 171		1 443	5 728	396.94
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		221 798		476 071	-254 273	-53.41
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-200 467		-419 093	218 626	52.17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		-530 806		-418 259	-112 547	-26.91
Total des produits (I+III+V+VII)		4 616 730		4 170 993	445 737	10.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		6 382 459		6 922 645	-540 186	-7.80
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-1 765 729		-2 751 652	985 923	35.83

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 5.297.715 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 3.015.391 Euros. Le résultat est un déficit de (1.765.729) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 avril 2017.

Les comptes sociaux de l'exercice 2016 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires elle couvrira ses besoins de financement complémentaires sur les 12 mois à venir par l'émission d'une ou plusieurs tranche(s) d'OCABSA d'un montant unitaire maximum de un million d'euros si les conditions de telle(s) émission(s) sont respectées.

Faits marquants de l'exercice

Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit.

Elle a continué sa prospection commerciale sur le marché américain et intensifié le développement de son modèle de distribution indirecte.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par les faits suivants :

Intrasense et son partenaire CFI ont été sélectionnés par l'UGAP dans le cadre de son dernier appel d'offre pour l'équipement informatique hospitalier.

Retenue pour ses fonctionnalités avancées de visualisation et d'analyse d'images médicales, la totalité de l'offre Myrian® d'Intrasense sera ainsi accessible à tous les établissements hospitaliers publics par le biais du catalogue CFI en s'affranchissant de la procédure réglementaire des appels d'offre.

La société a annoncé le déploiement et l'installation de trois projets majeurs, au Vietnam, aux États-Unis et en Turquie, démontrant ainsi sa capacité à déployer des projets de grande envergure avec ses partenaires.

La société a annoncé de nouveaux succès commerciaux :

Après plusieurs mois d'évaluation, Intrasense a reçu une commande d'une valeur de 160 000 USD du H.Lee Moffitt Cancer & Research Institute. Ce centre anti-cancer renommé aux États-Unis a choisi la plateforme Myrian® ainsi que son module de planification et de suivi thérapeutiques des cancers du foie.

Par ailleurs, Intrasense avait annoncé en 2015 la signature d'un contrat avec l'un des leaders du PACS (Picture Archiving and Communication System) aux États-Unis, Merge Healthcare, une société du groupe IBM. Intrasense et Merge Healthcare avaient été retenues pour équiper deux sites d'un grand centre anti-cancer aux États-Unis avec la plateforme de suivi oncologique Myrian®.

Intrasense a reçu lors du RSNA 2016 la commande pour équiper trois nouveaux sites supplémentaires de ce centre anti-cancer pour une valeur globale de 220 000 USD. Ce nouveau succès confirme la pertinence de l'offre d'Intrasense en oncologie pour des acteurs majeurs tels qu'IBM.

Intrasense a également reçu la confirmation par son partenaire PAXERAMED, acteur majeur du PACS au Moyen-Orient, du choix de la plateforme Myrian® et de l'ensemble de ses modules par le prestigieux Saudi German Hospital à Dubaï.

Recherche et développement

Intrasense a présenté la nouvelle version de son logiciel Myrian® au salon mondial 2016 de la radiologie à Chicago

La version Myrian® 2.0 présente des avancées très sensibles avec une nouvelle interface et une ergonomie optimisée permettant un diagnostic plus sûr et plus rapide pour ses utilisateurs. Elle intègre par ailleurs des innovations liées aux recherches réalisées dans le cadre des projets HECAM1 et HYPMED2 pour le développement d'outils d'aide au diagnostic et de biomarqueurs d'imagerie pour les cancers du foie, du sein et de la prostate.

La nouvelle version intègre également de nouveaux outils et protocoles de communication avec les systèmes informatiques tiers. Ces développements permettent une intégration encore plus rapide et plus efficace avec les systèmes d'information des éditeurs de PACS (Picture Archiving and communication System). Ils permettent également de proposer aux nouveaux acteurs de l'informatique de santé que sont Google, IBM, Atos et bien d'autres, des solutions d'imagerie qui leurs sont nécessaires pour compléter leurs offres.

Intrasense a également annoncé le déploiement de Myrian® studio, un environnement logiciel pour favoriser le développement d'applications en imagerie médicale

Il permet à des équipes, académiques ou industrielles, de développer de nouvelles applications en utilisant les fonctionnalités de la gamme Myrian® et facilite la diffusion et l'industrialisation de la recherche académique pour offrir à Intrasense un accès précoce et privilégié à l'innovation.

Gouvernance

Nomination de deux administrateurs :

L'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2016 a approuvé la nomination de deux nouveaux administrateurs, Messieurs Olivier Marrot et Eric Le Bihan au sein du conseil d'administration d'Intrasense.

Nomination d'un Directeur Général Délégué :

Par une décision en date du 27 avril 2016, le conseil d'administration, sur proposition du Président Directeur Général, a désigné Monsieur Christophe Lamboeuf en qualité de Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Commercial. Le Directeur Général Délégué exerce ses fonctions sous l'autorité du Président Directeur Général. Il demeure par ailleurs en charge de la Direction Financière au titre de son contrat de travail.

Démission d'un administrateur :

En date du 26 décembre 2016, Monsieur Jean-Pierre Thierry a informé le Président Directeur Général de sa démission du mandat d'administrateur de la Société.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 29,9K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel) sur l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les «BEOCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de

capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) surconversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons

de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- de décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;

- de décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd ;

- de décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd ;

- de décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd ;

- de décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :

les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission ;

les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;

les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes).

le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission ;

les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;

les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;

chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels) ;

le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros. La conversion des OCA de la tranche 1 a permis la création de 1 587 302 actions au cours de conversion de 0,63 euro.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro. Il a par ailleurs constaté que 328 947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250 000€ et à la création de 328 947 actions ordinaires.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 13 octobre 2016, l'émission d'une deuxième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros.

Cette deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 502 631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

Contrat de liquidité

La société INTRASENSE, cotée sur Alternext Paris sous le code FR0011179886 et le mnémonique ALINS, a annoncé avoir mis fin au contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT en date du 22 février 2012. Cette résiliation a pris effet le 5 juillet 2016 après bourse.

Au 5 juillet 2016 après bourse, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

15 174 actions INTRASENSE,
19 522,80 €.

A compter du 6 juillet 2016 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la société INTRASENSE a confié à la société TSAF – Tradition Securities And Futures – la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par une décision de l'Autorité des marchés financiers en date du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité:

15 174 actions INTRASENSE,
19 522,80 €.

Au titre du contrat de liquidité, aucun apport complémentaire n'a été constaté au cours de l'exercice 2016.

Evénements importants survenus depuis l'exercice clos le 31 décembre 2016

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 5 avril 2017, l'émission d'une troisième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros.

Cette troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 315 789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 767 194 actions ordinaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du groupe

La Société a consolidé sa stratégie OEM au cours de l'exercice 2016. Cet objectif de partenariats avec des acteurs stratégiques a permis de renouer avec la croissance du chiffre d'affaires tout en optimisant les ressources.

L'adoption de notre produit Myrian® pour ses fonctions très développées en oncologie par les grands acteurs du marché n'est plus à démontrer. Notre politique de partenariats avec de grands acteurs internationaux sera poursuivie.

Par ailleurs, la nouvelle version de Myrian® intègre de nouveaux outils et protocoles de communication avec les systèmes informatiques tiers permettant une intégration encore plus rapide et plus efficace avec les systèmes d'information des éditeurs de PACS (Picture Archiving and communication System).

Cette avancée vers une plateforme de plus en plus ouverte offre des perspectives d'élargissement de notre base client en permettant également de proposer aux nouveaux acteurs de l'informatique de santé des solutions d'imagerie qui leurs sont nécessaires pour compléter leurs offres.

Sur le plan opérationnel, les mesures d'économies de grande ampleur entreprises en 2014 et 2015 et poursuivies en 2016 ont permis de réduire dès cette année la consommation de trésorerie et renforcent, en se rapprochant de l'équilibre financier, les moyens de développement de la Société.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base.) Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite trois versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Compte tenu de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives du produit, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale a donc été révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Alternext.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

	Valur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	TOTAL	6 825 379	675 277
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	229 059	
Terrains			
Constructions			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583		
Installations générales agencements aménagements divers	123 214		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	401 129		12 358
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	526 926	12 358
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 379 162		131 610
Autres titres immobilisés	4 500		
Prêts, autres immobilisations financières	88 753		26 529
	TOTAL	1 472 415	158 139
	TOTAL GENERAL	9 053 779	845 774

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	7 500 656	7 500 656
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	229 059	229 059
Terrains			
Constructions			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 583	2 583
Installations générales agencements aménagements divers		123 214	123 214
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 860	408 627	408 627
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	4 860	534 424
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations		1 510 772	1 510 772
Autres titres immobilisés		4 500	4 500
Prêts, autres immobilisations financières		9 550	105 732
	TOTAL	9 550	1 621 004
	TOTAL GENERAL	14 410	9 885 143

Au cours de l'exercice 2016, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 675 K€.

Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	5 568 908	859 210		6 428 118
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	216 369	9 553		225 922
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 583			2 583
Installations générales agencements aménagements divers		40 655	11 588		52 243
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		373 134	24 722	4 860	392 996
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	416 372	36 310	4 860	447 822
	TOTAL GENERAL	6 201 649	905 073	4 860	7 101 862

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	859 210				
TOTAL					
Autres immob.incorporelles	9 553				
TOTAL					
Terrains	0				
Constructions sur sol propre	0				
Constructions sur sol d'autrui	0				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	0				
Instal.techniques matériel outillage indus.	0				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 588				
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 722				
Emballages récupérables et divers	0				
TOTAL	36 310				
TOTAL GENERAL	905 073				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 859 K€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 399 230		1 399 230
Prêts	49 720		79 720
Autres immobilisations financières	56 012	12 621	43 391
Clients douteux ou litigieux	943 676	943 676	
Autres créances clients	2 062 620	2 062 620	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	37	37	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires	560 706	560 706	
Taxe sur la valeur ajoutée	52 681	52 681	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	51 764	36 994	14 770
Charges constatées d'avance	79 412	79 412	
TOTAL	5 255 858	3 718 747	1 537 111
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	18 269		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	9 550		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2016, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 531 K€.

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 267 620	131 610			1 399 230
Sur stocks et en-cours	0				0
Sur comptes clients	808 543	173 780	0	522 971	459 352
Autres provisions pour dépréciation					0
TOTAL	2 158 740	305 390	0	522 971	1 941 159

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 112 K€ et sont dépréciées au 31 décembre 2016 pour une valeur de 83 K€ représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale Américaine.

Les créances liées aux opérations commerciales avec les filiales Chine et USA sont dépréciées à 100% à hauteur de 356 K€.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasure Inc. USA et font l'objet d'une provision à 100% pour un montant de 1.399 K€.

Créances clients :

Une dotation complémentaire de 174 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2016 suite à l'estimation du risque de non recouvrement de plusieurs créances.

Des créances ont été considérées comme irrécouvrables à hauteur de 533 K€ et la reprise de ces dépréciations opérée à hauteur de 523 K€ soit un impact net de seulement 10 K€ sur 2016.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 210 K€.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 16.500 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 18.888 €.

Actions en propre au 31/12/2015	12.844
Achats 2016	331.192
Ventes 2016	327.536
Actions en propre au 31/12/2016	16.500

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	206 554
Avoirs à recevoir	4 786
Autres créances	8 900
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	855
Total	221 091

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	79 412
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	79 412

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 351 202	377 527	973 066	
Emprunts et dettes financières divers	45 000	45 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	707 468	707 468		
Personnel et comptes rattachés	201 267	201 267		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	216 206	216 206		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	61 775	61 775		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	52 141	52 141		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	45 894	45 894		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	281 634	281 634		
TOTAL	2 962 587	1 988 912	973 066	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	614 762			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	70 240	5 760			76 000
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	70 240	5 760			76 000

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

	Nombre de titres			
	Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES au Nominal de 0,05€	6.232.819			6.232.819
Actions émises au cours de l'exercice. Emission d'obligations convertibles OCABSA.		3.960.465		3.960.465
TOTAL	6.232.819	3.960.465		10.193.284

Mouvements des capitaux propres

(En euros)	Situation à l'ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation à la clôture
Capital	311 641	198.023 (1)		509.664
Primes liées au capital	16 292 927	2.311.977 (1)	200.825 (1)	18.404.079
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées	0			
Report à nouveau	-12 656 716		-2.751.652	-15.408.368
Résultat de l'exercice	-2 751 652	-1.765.729	2.751.652	-1.765.729
TOTAL	1 211 794	744 271	200 825	1 755 240

(1) Augmentation de capital de 198.023,25 € par émission de 20.200 OCA converties en 3.631.518 actions nouvelles et 25 BSA exercés pour 328.947 actions nouvelles complémentaires, de 0,05 € de valeur nominale chacune et prime d'émission brute de 2.311.977 €.

Les frais d'émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 200.825 €.

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Eléments	Quantité
A l'ouverture	2 600
Emis pendant la période	20 200
Souscrits pendant la période	22 800
Au 31 décembre 2016	0

Bons de souscription en actions (BSA)

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice
18 /02.2016	1 315 789	0,76
13.10.2016	1 05 2631	0,95

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSP)

Le tableau ci-dessous présente les BCSPE existants au 31 décembre 2016 :

Titres	BSPCE 2011 n° 1	BSPCE 2011 n° 2	BSPCE 2011 n°3
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ³
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

Depuis la clôture de l'exercice, aucun BSPCE n'a été exercé et aucun autre BSPCE n'a été attribué.

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Les Options 2013-1 et les Options 2013-2 (stock-options) :

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2016 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	<p>Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance. 	<p>Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.</p>
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice, aucune option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€	712 500		262 500	450 000	450 000		
Préfinancement CIR	249 000		249 000				
Avance remboursable HECAM	53 000			53 000		53 000	
TOTAL	1 014 500		511 500	503 000	450 000	53 000	

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Assurance prospection COFACE							
Avance remboursable ASTRE 300 K€	105 000		60 000	45 000 0	45 000 0		
TOTAL	105 000		60 000	45 000	45 000		

Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	573
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 990
Dettes fiscales et sociales	354 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	0
Total	434 717

Produits constatés d'avance

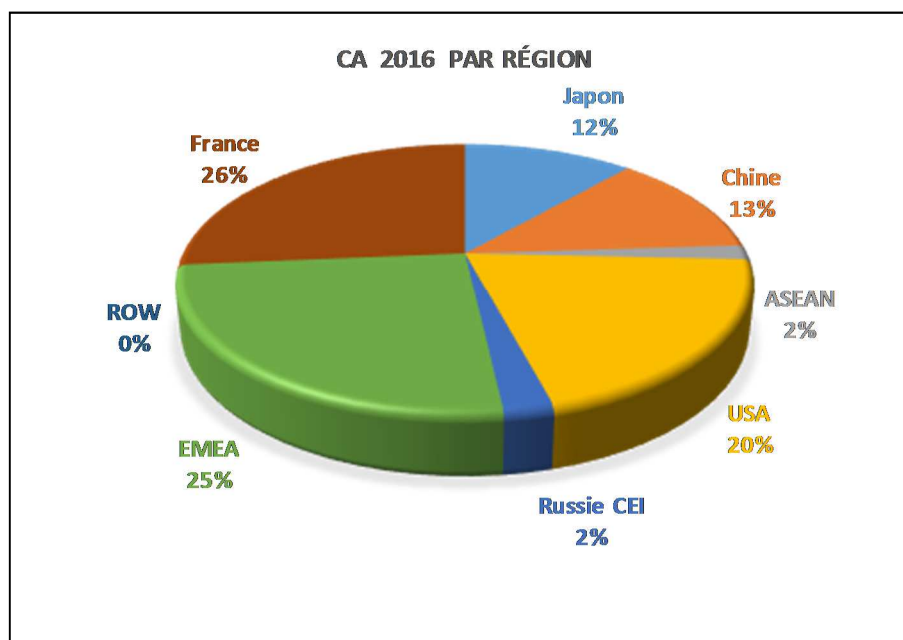
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	281 634
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	281 634

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 779.829 euros
Chiffre d'Affaires Export : 2.235.562 euros.



Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	7 534
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	1 742
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	2 924
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	894
Total	13 094

Effectifs moyens :

	31/12/2016	31/12/2015
Employés	1	1
Cadres et techniciens	36	36
Total	37	37

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne dirigeante.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 31 149 €, au titre du contrôle légal des comptes, réparti comme suit :

- Cabinet Deloitte : 15 640 €
- Cabinet Ernst & Young : 15 509 €

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	4 209	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	17 030	77210000
- VAL. CESSION DES EAC	92	77520000
-		
Total	21 331	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	136	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	80 277	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	134 214	67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC	0	67500000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES	7 171	67830000
-		
-		
Total	221 798	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Ces deux emprunts ont été intégralement remboursés à la date de clôture de l'exercice.

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€*pari passu* avec le Crédit Agricole.

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€*pari passu* avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,55% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 144 K€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2015, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2015 s'élevait à 120 K€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,45%, les autres hypothèses demeurant inchangées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Liste des filiales et participations

(Code du commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Il est rappelé que la société n'a pas l'obligation de présenter des comptes consolidés.

Sociétés	Capital (€)	Réserves et reports à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Situations nettes en €
				brute	nette			31.12.16	31.12.16	
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-FILIALE INTRASENSE CHINE	75000€		100	75K€	0 K€			431 K€	(133) K€	(25) K€
-FILIALE INTRASENSE SINGAPOUR (1)	28 965€		100	29 K€	29 K€			N/A	N/A	N/A
FILIALE INTRASENSE INC.	7 577 €		100	8 K€	0 K€	1.399 K€ (2)		324,2 K€	(70,2) K	(1 563) k€
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

(1) Intrasense Singapour n'a pas d'activité commerciale.

(2) Avances en compte courant consenties à la filiale Intrasense Inc.